

# PROCURATION

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MERCREDI 28 MAI 2025

**Les soussignés,**

Entité juridique :

Nom et forme juridique :	
Siège de l'entreprise :	
Valablement représenté par :	Avec résidence à :
1.	
2.	

Personne physique :

Nom :
Prénom(s) :
Lieu de résidence :
Numéro national :

Plein propriétaire de \_\_\_\_\_ actions de la société anonyme ABO-Group Environment, dont le siège social est situé Derbystraat 255, 9051 Gand, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0477.032.538 (la "**Société**"),

désigne par la présente comme mandataire, le président du conseil d'administration de la Société, avec pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, afin de le représenter à **l'assemblée générale des actionnaires** qui se tiendra le **mercredi 28 mai 2025 à 17 heures (CET)** au siège social de la Société, situé à 9051 Gand, Derbystraat 255, ou à toute assemblée générale ultérieure ayant le même ordre du jour.

## Pouvoirs du mandataire :

En vertu de la présente procuration, le mandataire détient les pouvoirs suivants au nom du soussigné :

1. de participer à cette réunion et, le cas échéant, de voter en faveur de son ajournement ;
2. participer à toute autre réunion ayant le même ordre du jour, si la première réunion est reportée, suspendue ou non valablement convoquée ;
3. participer à toute délibération, voter sur toute proposition à l'ordre du jour (étant entendu que le mandataire votera en faveur de la proposition si aucune préférence de vote n'a été indiquée), amender toute proposition à l'ordre du jour et voter sur tout amendement de proposition ;
4. à signer tout procès-verbal, liste de présence, registre, acte ou document relatif à ce qui précède, et en général, à faire tout ce qui est nécessaire à l'exécution de la présente procuration.

## Ordre du jour de l'Assemblée générale du mercredi 28 mai 2025 :

### 1. PRISE DE CONNAISSANCE ET DISCUSSION DE :

- 1.1 Les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.
- 1.2 Le rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.
- 1.3 Les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés, tous deux relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.
- 1.4 Le remplacement de « Jadel BV » par « Geski BV », dont le siège est situé Brakelmeersstraat 10, 9830 Sint-Martens-Latem et portant le numéro d'entreprise 0464039288, en tant qu'administrateur, représenté de manière permanente par Monsieur Jan Gesquière.

### 2. APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

*Proposition de résolution* : L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024. L'assemblée constate que les comptes annuels présentent un bénéfice de l'exercice de 591.718,92 €.

### 3. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Proposition de résolution : L'assemblée générale décide de reporter le résultat à affecter de l'exercice à l'exercice suivant :

Résultat reporté de l'exercice précédent :	€ -141.273.315
Résultat de l'exercice à affecter :	€ 591.719
Résultat reporté :	€ -140.681.596

### 4. DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE

Proposition de résolution : L'assemblée générale décide, par vote séparé, d'accorder la décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

L'assemblée générale décide, par vote séparé, d'accorder la décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat durant le dernier exercice.

### 5. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Proposition de résolution : L'assemblée générale approuve la politique de rémunération définie pour une période de 4 ans à compter du 1er janvier 2025.

Proposition de résolution : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024, tel qu'inclus dans le rapport annuel combiné du conseil d'administration mentionné à l'ordre du jour.

#### Préférence de vote :

Le mandataire votera, au nom et pour le compte du soussigné, sur les points de l'ordre du jour et les propositions de décision susmentionnés comme suit :

2. Approbation des états financiers de la société	OUI	NON	DÉPART
3. Affectation du résultat	OUI	NON	DÉPART
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes			
Jadel BV - M. Jan Gesquière	OUI	NON	DÉPART
Paul Decraemer BV - M. Paul Decraemer	OUI	NON	DÉPART
M. Frank De Palmenaer	OUI	NON	DÉPART
Katleen De Stobbeleir BV - Mme Katleen De Stobbeleir	OUI	NON	DÉPART
Alti Conseil SAS - Mme Blandine Prorior	OUI	NON	DÉPART
Argonauten BV - M. Feliciaan De Palmenaer	OUI	NON	DÉPART
Commissaire aux comptes	OUI	NON	DÉPART
5. Approbation du rapport de rémunération	OUI	NON	DÉPART
Approbation de la politique de rémunération	OUI	NON	DÉPART

Les points suivants à l'ordre du jour ne nécessitent pas de vote : 1.

## Indemnisation des détenteurs de procurations :

Le soussigné s'engage à indemniser chaque mandataire pour tout dommage qu'il pourrait subir du fait de l'exécution de la présente procuration, pour autant qu'il ait respecté les limites de ses pouvoirs. En outre, le soussigné s'engage à ne pas demander l'annulation d'une des décisions prises par le mandataire et à ne pas demander d'indemnisation à un mandataire, à condition toutefois que ce dernier ait respecté les limites de ses pouvoirs.

Établi à \_\_\_\_\_ , sur \_\_\_\_\_ 2025.

**(signature)**

**Veillez parapher chaque page et signer la dernière page**